

Congé de Formation Professionnelle (Décrets n°2007-1470 du 15 octobre 2007 et n°2007-1942 du 26 décembre 2007)

Ce congé à caractère professionnel ou individuel (pour l'année 2025/2026) est ouvert à tous les salariés de la fonction publique. Il permet de disposer du temps nécessaire pour suivre une formation d'au moins 1 mois pour les titulaires (3 mois pour les non titulaires), inscrite ou non sur le plan de formation académique.

Comme tous les droits il est contingenté à une enveloppe de possibilité de remplacement très limitée, donc peu d'élus.

Faites-vous accompagner par le SNUDI-FO 64 pour formuler la demande

snudifo64@gmail.com

SMS à Olivia Queysselier

06 30 52 76 83

La campagne CFP 2025/2026 pour les professeurs des écoles se déroule du 9 décembre 2024 au 19 janvier 2025

❖ Conditions d'éligibilité

- Être enseignant du premier degré, titulaire ou non, en position d'activité en justifiant de trois années de services effectifs.
- Pour les contractuels, il faut justifier de ces trois années de services effectifs au titre de contrats de droit public, dont douze mois, consécutifs ou non, dans l'administration au titre de laquelle est demandé le CFP.
- Les stagiaires ne peuvent pas prétendre au CFP.

❖ Modalités

- Ce congé peut être octroyé pour une durée de 3 années (5 ans pour les BOE) sur l'ensemble de la carrière. Seule la première année donne droit à une indemnité forfaitaire mensuelle égale à 85 % du traitement brut, sans toutefois excéder l'indice 650 (indice nouveau majoré 543). Pour les BOE la durée de rémunération est portée à 2 ans.
- Il faut fournir tous les mois une attestation de suivi de cours.
- Les prélèvements pour la retraite sont effectués sur la base de la rémunération perçue avant le congé formation et sont effectués que le congé soit rémunéré ou pas. L'octroi d'un congé formation engage à rester au service de l'état pour une durée triplant celle du congé octroyé (rester 3 ans pour un congé d'un an).
- Les frais de formation et/ou d'inscription restent à la charge de l'enseignant.
- Ce congé maintient l'avancement de grade et d'échelon, et les cotisations pour la retraite et la sécurité sociale. A l'issue du congé, la réintégration est de plein droit, sur le même poste.

❖ Comment demander un Congé Formation Professionnelle

- Elle est à formuler dans [COLIBRIS portail des gestionnaires](#) du 9 décembre et jusqu'au dimanche 19 janvier 2025



❖ Une procédure dématérialisée en 6 étapes dans Colibris

- Étape 1



1 2 3 4 5 6
Avertissement

DSDEN 64 - DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2025

PROTÉGER MES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations suivantes vous sont communiquées afin que vous puissiez prendre connaissance des engagements en matière de protection des données à caractère personnel de l'académie de Bordeaux pour le traitement de vos données au travers de ce formulaire de collecte. Vous pouvez retrouver l'intégralité de la notice détaillée du traitement de vos données sur la notice détaillée du traitement.

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus *



Suivant

Abandonner

champ obligatoire champ obligatoire

Étape 2

Corps *

Je suis actuellement sans affectation

Etablissement d'exercice *

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) *
 Oui
 Non

Diplôme le plus élevé obtenu *

Libellé * Date d'obtention *

Précédent Suivant Abandonner

- Étape 3

DSDEN 64 - DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2025



1 2 3 4 5 6
Demandes antérieures

DSDEN 64 - DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2025

Si vous avez déjà effectué des demandes antérieures, cochez la case ci-dessous



Aucune demande antérieure ne pourra être comptabilisée sans dépôt d'un justificatif (dernier courrier de refus avec indication du nombre de demandés antérieures validées).

Précédent

Suivant

Abandonner

- Étape 4 : indiquer le nom de la formation, l'organisme, la durée demandée et télécharger une lettre de motivation.

DSDEN 64 - DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2025

Un congé de formation se demande pour une formation précise, dans un organisme de formation précis.

Intitulé de la formation * Organisme responsable *
champ obligatoire champ obligatoire

Date de début du congé : * Date de fin du congé : * Durée totale (en mois) *
champ obligatoire champ obligatoire champ obligatoire

Joindre obligatoirement une lettre de motivation.

Lettre de motivation *

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

ENGAGEMENTS

Je soussigné(e)

m'engage, dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, à rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement. *



m'engage à respecter les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé formation ainsi qu'à payer les retenues pour la pension civile. *



m'engage, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue. *



m'engage à fournir à la DSDEN 64 à la fin de chaque mois, une attestation prouvant ma présence effective en formation. *



J'ai pris connaissance de la note départemental du 29 novembre 2024 relative aux congés de formation professionnelle et j'en accepte les termes. *



Précédent

Suivant

Abandonner

- étape 5 engagement
- étape 6 Validation de la demande